

STORES STORY (nouvel épisode)

Depuis plus de six mois maintenant que l'ESI de Nantes Lotz-Cossé s'est transformé en ESI de Nantes Coulongé, et un grand nombre d'entre nous subissent tous les jours une phase de luminothérapie particulièrement efficace, accompagnée par une hausse de chaleur dans les bureaux : la cause en est l'absence de stores.

Depuis plus de six mois maintenant, la direction nous informe qu'elle est en discussion avec le propriétaire pour le financement des stores. Interpellée par la CGT, la direction, qui reconnaît la pénibilité de la situation, nous a donné les informations suivantes : **Il est acquis à l'établissement que des stores lui seront fournis. Ce point, comme d'autres s'agissant de la logistique, sera abordé lors des réunions des pôles à venir** ... Comme on nous le dit depuis plusieurs mois. Rappelons que le DiSI avait promis les stores dès l'ouverture du budget, en janvier ...

Lors de l'HMI du 12 mai, un certain nombre d'idées ont été émises :

- inscrire le manque de stores sur le **cahier hygiène et sécurité** (accessible depuis le site de la DiSI par l'onglet Les Agents/Conditions de vie au travail : Sécurité – Prévention, puis : puis le paragraphe OUTILS/Registre CHSCT en haut à droite.). Cette absence de stores – intérieurs et extérieurs – est plus que gênante pour les yeux.
- **coller des feuilles A3 sur les fenêtres**, sur lesquelles on aura pris le soin d'imprimer, pour les passants, quelques slogans indiquant notre besoin : exemples : pas de stores pour la DiSI, ou sans stores, c'est du sport, StoreWay to heaven ... Nous en appelons à votre imagination !
- signer la pétition que nous vous ferons circuler.

Dès maintenant, nous vous invitons à agir, ne serait-ce que pour aider la direction à accélérer le dénouement de la situation avec le propriétaire.
--

S'il s'avérait que les stores n'étaient pas fournis rapidement par le propriétaire, la CGT demande que la DiSI avance les frais. C'est dans ce but que nous vous invitons à signer la pétition.

Rappelons que le déménagement – que nous n'avons pas demandé – est censé faire faire à l'Etat des économies substantielles (on ne comprend d'ailleurs pas forcément comment pour cette année, vu que le bâtiment de Lotz-Cossé est toujours loué par la

DGFIP !). Les quelque 17.000 euros d'installation des stores pourront être largement couvertes par les dites économies.

Nous sommes naturellement ouverts à toute autre proposition permettant de faire avancer les choses.

La CGT a par ailleurs, à l'issue de la HMI, relancé la direction concernant les sujets suivants : les pannes régulières de l'ascenseur, le nettoyage à réaliser des filtres de climatisation, l'absence de tri du papier, la fraîcheur de certains bureaux, et surtout l'absence d'exercice d'évacuation depuis le déménagement, alors que les configurations des bureaux étaient connues, les équipes d'évacuation auraient dû être connues dès le départ. **Que se serait-il passé si un incendie était survenu depuis six mois ?**

Voici les réponses de la direction, dont nous suivrons attentivement les annonces :

- pannes d'ascenseur : il n'y en a eu que deux, et l'ascenseur est de la responsabilité du propriétaire

- nettoyage de la climatisation : la DiSI ne peut pas intervenir, le propriétaire a été informé, il est en période de changement de contrat de maintenance, nous attendons la venue du nouvel intervenant.

- tri : il a été instauré pour les consommables des imprimantes. Pour les papiers, le système de Lotz-Cossé, utilisé par très peu d'agents, ne sera pas reproduit. Le tri sélectif par bureau sera mis en place selon l'ordre des priorités donné aux dépenses budgétaires de l'ESI cette année.

- évacuation : les équipes d'évacuation ont été désignés, les formations sont en cours, des exercices d'évacuation pourront être menés prochainement. (commentaire CGT : enfin !)

Donc en résumé, quand ça ne va pas : c'est pas moi, c'est l'autre ! Un peu court, non ?

pétition des agents de l'ESI de Nantes Coulongé

Plus de six mois après leur emménagement sur le bâtiment de Coulongé, les agents soussignés demandent à la DiSI, d'avancer le financement des stores, pour – enfin – pouvoir envisager leur installation.

A charge pour la DiSI d'en négocier le remboursement avec le propriétaire.

[illegible]